

Le saviez-vous ?

Vous pouvez commander vos CESU **en une seule fois, tout au long de l'année.**

On ne peut pas rendre la monnaie sur les titres CESU papier, mais vous pouvez compléter votre règlement avec un autre moyen de paiement.

Grâce au Compte CESU, vous avez la possibilité de régler vos prestations au centime près, à la manière d'un virement bancaire classique et de déclarer et payer votre intervenant sur un seul et même espace.

Le CESU (titre ou compte) est valide jusqu'au 31 janvier qui suit l'année de millésime indiquée.

Vous avez la possibilité d'échanger vos CESU périmés durant le mois de février qui suit la péremption, en ligne, en quelques clics et sans envoi postal pour les CESU papier.

Profitez d'une réduction d'impôt de 50% sur les sommes engagées au titre des services à la personne (déduction faite de la participation de la Ville de Paris).

Le CESU préfinancé est cumulable avec les aides de la PAJE versée par la CAF et de la PCH.



400€

**Pour les familles vivant
maritalement**



700€

**Pour les familles
monoparentales**

DomiServe
PAR LA BANQUE POSTALE

**Vous souhaitez en savoir plus sur le
CESU Garde d'enfant 0-3 ans ?**



Connectez vous sur :

<https://www.domiserve.com/cesu-paris.htm>



Contactez vos conseillers dédiés
**du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
et le samedi de 9h à 18h au numéro**

01 87 52 99 36



**La Ville de Paris facilite votre quotidien grâce aux :
CESU pour la garde de jeunes enfants jusqu'à l'âge de 3 ans**



Découvrez votre dispositif CESU - Garde d'enfant 0-3 ans

La Ville de Paris propose une aide financière concernant la garde des enfants âgés de 3 ans révolus : le **CESU - Garde d'enfant 0-3 ans**.

Ce dispositif est destiné aux agents* titulaires d'un contrat de travail avec la Ville de Paris, l'EPPM, l'Ecole du Breuil ou du CASVP, qui ont au moins un an d'ancienneté et qui sont parents d'un ou plusieurs enfants agé(s) de 0 à 3 ans , sous conditions de revenu.

**Les personnels mis à disposition et les intérimaires ne peuvent donc pas en bénéficier.*

Qu'est-ce que le CESU Garde d'enfant 0-3 ans ?

C'est un Chèque Emploi Service Universel préfinancé, autrement dit un titre de paiement qui permet de rémunérer les services de la personne ou de l'organisme à qui vous confiez la garde de votre enfant.

La garde peut s'effectuer :

- à domicile par un intervenant que vous employez directement pour une garde à temps plein, occasionnelle, une garde partagée ou du baby-sitting ;
- hors du domicile par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), une crèche, une halte-garderie, un jardin d'enfants.

Quel est le montant de vos droits ?

Le droit est soumis à une condition de revenu.

Le CESU - Garde d'enfant 0-3 ans est financé à 100% par la Ville de Paris pour les agents éligibles.
Le montant total annuel du CESU - Garde d'enfant 0-3 ans peut s'élevé jusqu'à 400€ (pour les familles vivant maritalement) ou jusqu'à 700€ (pour les familles monoparentales).

Le montant des CESU est déterminé en fonction du RFR et du nombre de parts fiscales.

Barème standard

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence	
	Jusqu'à	Compris entre :
1.5	28 900	28 901 - 38 349
2	30 001	30 002 - 39 449
2.5	31 100	31 101 - 40 549
3	32 200	32 201 - 41 648
3.5	33 300	33 301 - 42 749
4	34 400	34 401 - 43 848
Montant annuel de l'aide :	700€	400€

- **Important** : pour les transfuges de **la préfecture de police de Paris** : un barème différent est appliqué. Pour tout renseignement, écrivez à : cesuvilledeparis@domiserve.com
- L'aide prend effet le mois qui suit la naissance de l'enfant.
- L'aide prend fin le lendemain du 3ème anniversaire de l'enfant.
- Un même enfant ne peut pas déclencher le versement de deux prestations de CESU si ses deux parents sont agents à de la Ville de Paris, l'EPPM, l'Ecole du Breuil ou du CASVP.

Quels sont les avantages du dispositif CESU - Garde d'enfant 0-3 ans ?

- Une économie importante par an sur les frais de garde de vos enfants de moins de 3 ans : vous percevez jusqu'à 400€ ou 700€ selon votre situation familiale, d'aide nette de cotisations salariales et nette d'impôt, par salarié et par an.
- Un crédit d'impôt de 50 % s'applique sur la partie que vous réglez pour faire garder vos enfants*.

Et en plus les autres prestations légales liées à la garde d'enfant, comme la PAJE, sont cumulables.

**Dans la limite de 12 000 € de dépenses annuelles, plus 1 500 € par enfant à charge, plafonnées à 15 000 €. En cas de garde d'enfant hors du domicile, le plafond est de 2 300 €/enfant gardé/an.*

Commandez par internet
C'est plus simple et plus rapide !

Votre commande en 5 étapes

- 1

Je scanne
Scannez le QR code et ouvrez le lien url pour vous rendre sur le site de Domiserve
- 
- 2

Je clique
Cliquez sur "Commander mes CESU Domiserve"
- 3

Je m'inscris
Renseignez les informations vous concernant afin de créer vos accès à l'espace bénéficiaire Domiserve
- 4

Je commande
Faites votre demande en ligne et choisissez le format de vos CESU (papier ou e-CESU dématérialisé)
- 5

Je reçois mes CESU
Vous recevez un email de confirmation une fois votre demande validée et la commande de vos CESU est lancée

**Vous n'avez pas encore déclaré votre enfant auprès de la DRH de votre établissement ?
N'hésitez pas à le faire pour bénéficier du CESU !**